



**Direction des affaires européennes  
et de la coopération internationale**

**Service du développement des relations extérieures**

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde 13481 Marseille cedex 20  
Tél. 00 33 04 91 57 54 78 (68) – Fax 00 33 04 91 57 54 58

Site web de la Région : [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Accord de coopération avec**

**l'île autonome de Ngazidja  
(Grande Comore)**

Direction des affaires  
européennes et de la  
coopération internationale

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Le monde au cœur**





## **Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille une forte communauté comorienne, la plus importante de France et même d'Europe.

C'est une communauté discrète, travailleuse et solidaire. Tout en restant fidèle à leurs origines, dans le cadre de leur réseau de relations, ses membres manifestent un sens aigu de la citoyenneté qui se traduit notamment par l'engagement associatif.

L'action régionale vise tout à la fois à construire un partenariat avec les organisations représentatives de la communauté et à développer une coopération avec les Comores et, précisément, avec la Grande Comore dont la majorité de la communauté est originaire. Les Comoriens sont les acteurs et les relais privilégiés de cette coopération. S'ils ont souvent acquis la nationalité française, les Comoriens entretiennent en effet des liens très étroits avec leur pays d'origine, liens affectifs, familiaux, culturels, économiques aussi, ce qui constitue une opportunité pour la mise en œuvre de projets de développement locaux dans l'île. Ces liens sont des atouts qu'il faut mettre en valeur au sein d'une démarche de codéveloppement.

Selon les besoins exprimés, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va notamment apporter son aide à l'organisation institutionnelle de l'île en proposant des formations. Notre coopération pourra aussi s'appuyer sur un partenariat avec la Région de la Réunion présidée par Paul Vergès. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région française à avoir signé un accord bilatéral de coopération décentralisée avec les Comores.

*Michel Vanzelle*

## Carte d'identité

L'archipel des Comores, situé à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique entre la côte africaine et le littoral Madagascar, est composé de quatre îles : la Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzouani), Mohéli (Moili), Mayotte (Maoré). Cette dernière, à la suite d'un référendum en faveur du rattachement à la France, est encore sous administration française.

Le 23 décembre 2001, le peuple comorien a approuvé par référendum la Constitution de l'Union des Comores instituant un gouvernement fédéral et des gouvernements autonomes au niveau des îles.

Religion : l'Islam (99 % des Comoriens sont musulmans)

### Île autonome de Ngazidja (Grande Comore) :

Président : M. Mzé Abdou Soulé ELBAK

Capitale : Moroni

Superficie : 1 248 km<sup>2</sup>

Population : 290 000 habitants environ, soit 44 % de la population totale des Comores.

## Une communauté motivée

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui accueille sur son territoire une communauté comorienne importante (plus de 70 000 personnes), a souhaité développer une coopération avec les îles concernées par ces mouvements de migration, principalement l'île autonome de Ngazidja (Grande Comore). Des actions ponctuelles ont d'ores et déjà été initiées par l'intermédiaire notamment



du Centre de recherches, d'animations culturelles et de connaissance des communautés (CERDAC) implanté à Marseille, comme la construction d'une maison des jeunes et de la culture au village de Batsa Itsandra, près de Moroni.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'ambition de renforcer ses actions de coopération avec la Grande Comore. Elles s'inscrivent en complémentarité avec le nouveau partenariat qui se met en place entre la France et les Comores.

L'accord de coopération avec l'île autonome de Ngazidja a été élaboré, en accord avec les autorités françaises (ministère français des Affaires étrangères et ambassade de France) et comoriennes (gouvernement de l'Union des Comores). Cet accord a été voté par l'assemblée plénière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 5 décembre 2003.

C'est le 9 décembre 2004 à l'Hôtel de Région à Marseille, que l'accord a été signé par le Président du gouvernement de l'île autonome de Ngazidja, Monsieur Mzé Abdou Soule Elbak et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Michel Vauzelle.

## Échanges et formation

Le thème central de la coopération entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'île autonome de Ngazidja devrait être l'aide à la mise en place et au développement des collectivités territoriales (gouvernement de l'île et communes). Le développement économique et social est intégré à cet objectif. Cela se traduira principalement par des actions de formation et de transfert d'expérience (formation d'élus et de cadres territoriaux), complétées par des actions d'accompagnement et d'aide à l'équipement (avec l'appui d'autres bailleurs de fonds). Cette coopération qui vise à favoriser une démarche de codéveloppement, associera la diaspora comorienne présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont les associations entretiennent des liens avec les communes sur place.

L'originalité de cette coopération est dans le partenariat qui s'instaure avec la communauté comorienne de la région et qui l'aide notamment à se structurer. C'est pour cela que la Région a manifesté son intérêt pour la création d'une maison des Comores à Marseille.

Une coordination a commencé à s'établir avec la Région Réunion, acteur incontournable de la coopération régionale dans l'Océan Indien. Une articulation avec d'autres partenaires de la coopération présents sur le terrain est indispensable, notamment avec l'Union européenne, les services de coopération de l'ambassade de France, l'Agence française de développement, le PNUD (programme des Nations unies pour le développement).

## Les actions

### L'appui au développement de l'administration locale

Pour aider les autorités de l'île autonome de Ngazidja et les 23 communes pilotes sur les réformes administratives en cours, la Région prévoit d'ici fin 2005 de prendre en charge des actions de formation. S'y ajoute-



ront des dons de matériel informatique et la participation sur place d'un volontaire de la coopération auprès du Comité d'appui aux structures communales (CASC). Cette association, composée d'administrateurs comoriens retraités, est source de propositions depuis déjà trois ans.

### L'appui au développement économique

Actuellement, des flux financiers conséquents transitent entre la diaspora et les villages. Il s'agit de les inciter à s'orienter vers des investissements productifs, vers des structures de micro-crédit existant sur place, dans le but de permettre l'émergence de projets de développement local. Ces actions se feront en lien avec la diaspora et parallèlement à la mise en place des communes.

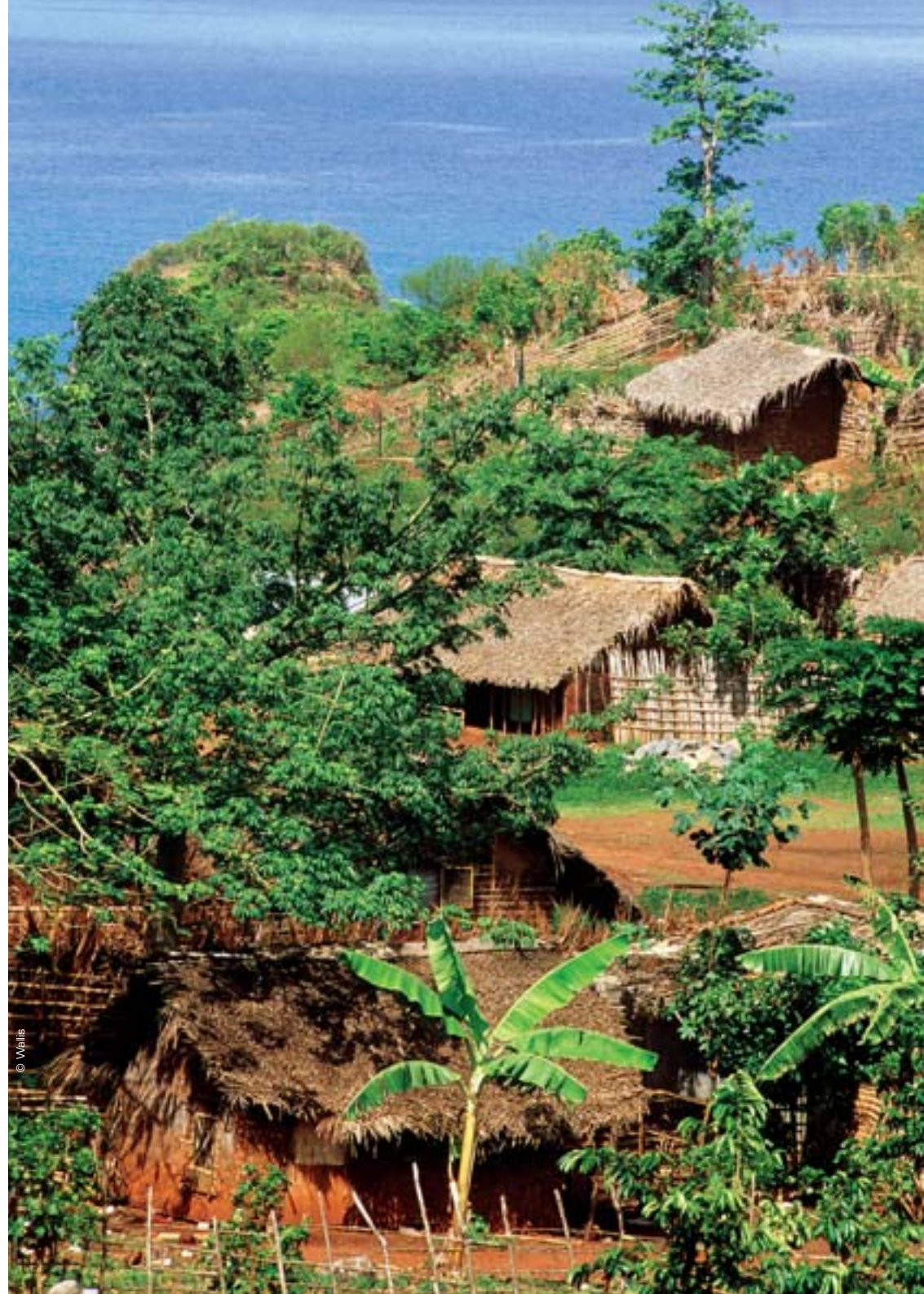
Des contacts sont en cours avec la Chambre de commerce franco-comorienne (CCFC) et le secteur bancaire. La CCFC s'attachera à élaborer un outil de collecte des fonds de la diaspora en direction du pays. Ce partenariat s'appuie également sur les actions conduites par la Fédération comorienne pour l'insertion et l'intégration (FECOM).

La Région prévoit aussi, d'ici la fin de l'année 2005, d'apporter son soutien à un projet de pépinière d'entreprises ainsi que la création d'une chambre de métiers.

Des aides à la création d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux activités dirigées vers la Grande Comore, sont également prévues.

### Jeunesse : échanges et appariements entre lycées

Un premier objectif est d'établir dès la rentrée un appariement entre le lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni et un lycée de la Région, de préférence à dominante



scientifique. Des échanges entre administrateurs et enseignants sont aussi prévus, de même que des aides à des aménagements et des équipements. De jeunes Comoriens devraient participer au Printemps des lycéens et des apprentis dès 2006.

### **Développement durable : l'eau et les déchets prioritaires**

Présentées comme les plus urgents, les problèmes liés à l'eau et à la gestion des déchets, vont bénéficier d'expertises, de formations, de transferts de savoir-faire et d'assistance technique dès le deuxième semestre 2005.

### **Un partenariat étroit avec les acteurs et bailleurs de fonds de la coopération franco-comorienne**

Afin que la démarche de coopération proposée soit efficace, il est indispensable qu'une étroite concertation s'opère avec les autres acteurs sur le terrain, pour rechercher une synergie dans les actions et la mise en place de financements croisés.

Avec le ministère français des Affaires étrangères, étroitement associé à la coopération entre la Grande Comore et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avec l'Agence française de développement (AFD), opératrice de la coopération française en dehors de la culture et de l'université.

Avec l'Union européenne susceptible de financer les actions de coopération concernant la formation des élus et des cadres territoriaux.

Avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en matière de formation dans le cadre d'actions de codéveloppement.

Avec la Food and Agriculture Organization (FAO), avec laquelle la Région a signé une convention en matière de développement agricole.



J. Bonnabel

## Les perspectives

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Réunion se côtoient dans un certain nombre d'instances ou organisations, comme la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes) ou l'ARF (Association des Régions de France).

Michel Vauzelle a souhaité que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intervienne en concertation avec la Région Réunion, interlocuteur privilégié pour la coopération dans l'Océan Indien.

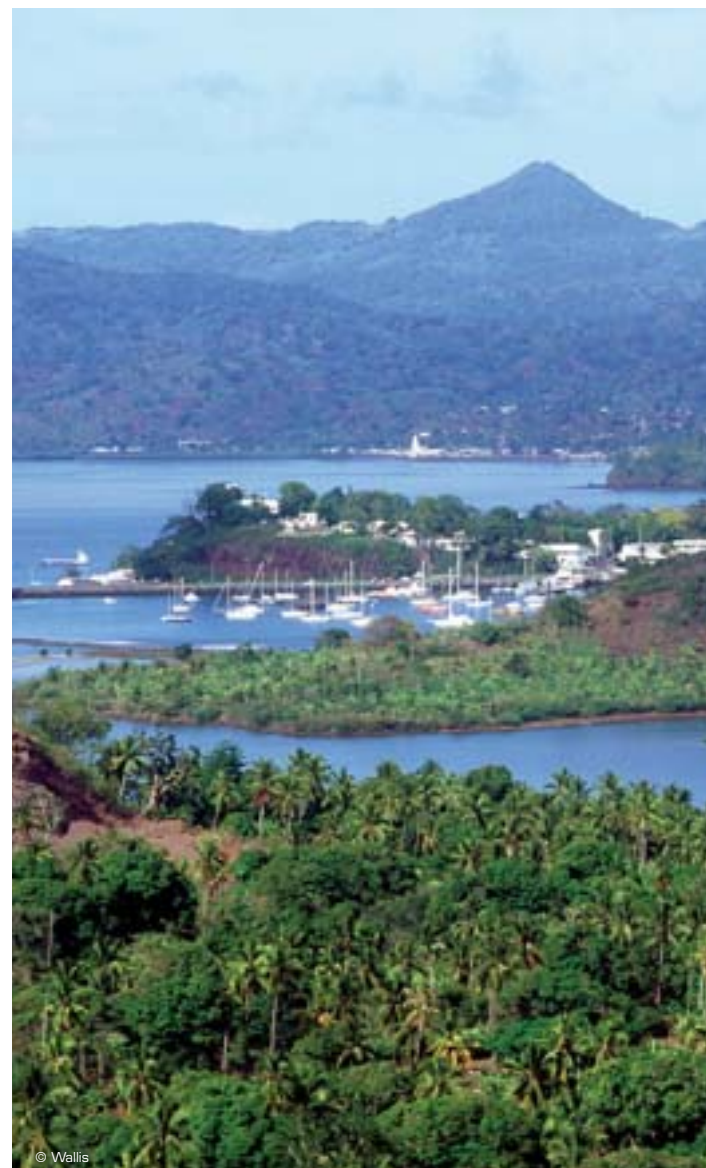
Ainsi, il est envisagé de joindre des missions Réunion/Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sein d'actions menées avec l'association française des volontaires du progrès (AFVP). Il est aussi possible de mobiliser les fonds de l'État sur des projets impliquant les diasporas des deux Régions.

La Région Réunion disposant d'une forte expertise aux Comores, il est souhaitable de missionner des experts disponibles à la Réunion (Réunionnais ou Comoriens) sur des actions de coopération.

Un autre partenariat avec la Région Réunion est en projet pour les opérations de reconstruction faisant suite au tsunami de décembre 2004.

La Région Réunion souhaiterait mettre en place une plate-forme d'intervention d'urgence humanitaire qui serait basée à la Réunion. Elle regrouperait un centre d'alerte avec des moyens logistiques pour la prévention, la reconstruction et la formation.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillera en 2006 un important colloque sur les changements climatiques organisé avec la Région Réunion et la CRPM.



© Wallis

## Adresses utiles

### Partenaire institutionnel

#### **Gouvernement de l'île autonome de Ngazidja (Grande Comore)**

Mze Abdou Soule Elbak  
Président de l'île Autonome de Ngazidja  
Moroni  
Tél. 00 (269) 33 72 73 – Fax 00 (269) 73 09 55  
E-mail: pangamro@caramail.com

### Ambassade des Comores en France

20, rue Marbeau 75116 Paris  
Tél. 01 40 67 90 54 – Fax 01 40 67 72 96

### Associations et structures partenaires

#### **Fédération Comorienne pour l'Insertion et l'Intégration (FECOM)**

48, rue Mazenod BP 119 – 13473 Marseille Cedex 2  
Tél. 04 96 11 61 30 – Fax 04 91 91 21 09

#### **Chambre de Commerce Franco-Comorienne (CCFC)**

5, boulevard Dugommier 13001 Marseille  
Tél. 04 91 90 85 19 – Fax 04 91 90 85 19

#### **Chambre Régionale de Métiers**

87, boulevard Périer 13008 Marseille  
Tél. 04 96 10 05 40 – Fax 04 96 10 05 49  
E-mail : crm-paca@wanadoo.fr

